

Après mûre délibération, il est

**Résolu:** Qu'un rapport soit présenté au Conseil, recommandant l'élargissement de la rue Saint-Maurice, à partir de la rue McGill jusqu'au square Chaboillez, selon le plan homologué, et que moitié du coût dudit élargissement soit payé par la Ville et moitié par les propriétaires des immeubles situés sur les deux côtés de ladite rue Saint-Maurice dans lesdites limites.

—M. Péchevin Carter et M. Jas. Coristine se présentent devant la Commission au sujet de la modification de la ligne homologuée de la rue Saint-Paul conformément à la demande de M. Coristine, et, après délibération, il est

**Résolu:** Que la résolution adoptée à la dernière assemblée, concernant la modification de la ligne homologuée de la rue Saint-Paul, soit révoquée.

Il est de plus

**Résolu:** Qu'un rapport soit présenté au Conseil, recommandant que la ligne homologuée du côté nord de la rue Saint-Paul, à partir de la courbe à l'ouest de la rue Saint-Nicolas jusqu'au côté est de la ruelle connue sous le nom de "Evans Court", soit biffée et remplacée en produisant la ligne homologuée, à partir de la rue Saint-Nicolas vers l'ouest jusqu'au côté est de "Evans Court" et de plus que la ligne homologuée du côté nord de la rue Saint-Paul, à partir du côté est de ladite "Evans Court" jusqu'au côté est de la rue McGill, soit biffée. Le tout sujet à l'approbation des avocats de la Ville.

—M. Arch. McGoun, C.R., adresse la parole à la Commission au sujet de l'amendement qu'il a suggéré touchant la route de la rue Guy, du Beaver Hall et de l'avenue DeLorimier, et après avoir examiné le rapport de l'inspecteur de la Ville sur ce sujet, il est

**Résolu:** Qu'un rapport soit présenté au Conseil, recommandant que la route de la rue Guy, du Beaver Hall et de l'avenue DeLorimier soit modifiée de manière à faire circuler les tramways allant vers l'ouest, via Craig, Gosford, Notre-Dame et à travers la voie qui se trouve entre le Bureau d'Enregistrement et la Cour de Circuit jusqu'à la rue Saint-Jacques.

—Soumise une réclamation écrite de M. Thos. Hanna, concernant le dommage causé à sa ferme par l'inondation provoquée par les travaux exécutés par la Ville au champ d'épandage.

M. Hanna se plaint aussi de la nocuité des égoûts de deux établissements qui se déversent dans le champ d'épandage.

**Résolu:** Que MM. Howard et Janin soient priés de faire un rapport conjoint concernant les plaintes de M. Thos. Hanna.

—M. Péchevin Bumbray se présente devant la Commission et demande que des mesures soient prises pour obtenir la cession de la rue Forsythe, afin d'y construire un égoût sans plus de retard.

**Résolu:** Que la "Sun Life Assn. Co." soit priée de céder sa part de la rue Forsythe gratuitement et sans condition à la Ville.

—M. Bienvenu, Inspecteur du Revenu, explique sa suggestion quant à l'abolition de la taxe sur tous les toits ou portiques permanents au-dessus des trottoirs, et après délibération, M. Bienvenu est prié de s'aboucher avec les avocats de la Ville et de dresser un projet d'amendement au règlement actuel, afin que la Ville puisse retirer un revenu de telles structures, et en même temps avoir plein pouvoir de les faire disparaître.

—M. Péchevin Hébert se présente devant la Commission et demande que des bouches d'égoûts soient placées au côté sud de l'avenue Duluth à l'angle du parc LaFontaine, et aussi à l'angle nord-est de la rue Garnier et du parc LaFontaine.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville.

Il demande aussi qu'un pavé permanent soit établi le long du parc LaFontaine, à partir de la rue Amherst jusqu'à l'avenue Papineau.

Le président répond que cette demande serait prise en sérieuse considération.

—M. A.-T.-A. Chagnon demande que le lot vacant qui se trouve à côté du No 501, rue Saint-Hubert, soit clôturé, vu qu'il a déjà encouru une dépense assez considérable pour remplacer les vitres brisées par des jeunes gens qui se servent de ce lot vacant comme lieu d'amusement.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville pour un rapport.

## REQUETES

—De l'Union Nationale des Menuisiers et Charpentiers protestant contre le charroyage de la pierre de la carrière de la Corporation par la Compagnie des Chars Urbains de Montréal, et demandant aussi la date de la mise en vigueur de la journée de neuf heures.

After due deliberation, it was

**Resolved:** That a report be made to Council, recommending that St. Maurice street be widened from McGill street to Chaboillez Square, according to the homologated plan and that one-half the cost of said widening be paid by the City and the other half by the proprietors of immovables situated on both sides of said St. Maurice street within the said limits.

—Ald. Carter and Mr. Jas. Coristine came before the Committee respecting the modification of the homologated line of St. Paul street in conformity with Mr. Coristine's request and after due deliberation, it was

**Resolved:** That the resolution adopted at the last meeting annulling the modification of the homologated line of St. Paul street, be repealed.

—It was furthermore

**Resolved:** That a report be made to Council, recommending that the homologated line on the north side of St. Paul street, from the bend west of St. Nicholas street, to the east side of the lane known as "Evans Court", be erased and replaced by producing the homologated line from St. Nicholas street westwards to the east side of "Evans Court," and furthermore that the homologated line on the north side of St. Paul street, from the east side of said "Evans Court" to the east side of McGill street, be erased. The whole subject to the approval of the City Attorneys.

—Mr. Arch. McGoun, K.C., addressed the Committee, regarding his suggestion to amend the Guy, Beaver Hall and DeLorimier Ave., Route, and after considering the report of the City Surveyor on the subject, it was

**Resolved:** That a report be made to Council, recommending that the Guy, Beaver Hall and DeLorimier Ave. Route be amended so as to run the cars going westwards, via Craig, Gosford, Notre-Dame and through the passage between the Registry Office and Circuit Court to St. James street.

—Mr. Thos. Hanna submitted his complaint in writing, regarding the damage caused by the flooding of his farm, on account of certain work done by the City in connection with the Sewage Farm.

Mr. Hanna also complained of the fact that two objectionable establishments were being drained into the sewage farm.

**Resolved:** That Messrs. Howard and Janin be requested to make a joint report respecting Mr. Thos. Hanna's complaints.

—Ald. Bumbray came before the Committee and requested that steps be taken to secure the cession of Forsythe street so that the sewer may be constructed without delay.

**Resolved:** That the "Sun Life Ass. Co.," be requested to cede its portion of Forsythe street gratuitously and unconditionally to the City.

Mr. Bienvenu, Revenue Inspector explained his suggestion to abolish the tax on all fixed coverings or porticals over the public sidewalks, and after due deliberation, Mr. Bienvenu was requested to confer with the City Attorneys and draft an amendment to the present by-law so that the City may derive revenue from such structures and at the same time exercise full control as to their removal.

Ald. Hébert came before the Committee and requested that gullies be placed at the south side of Duluth Ave. at the corner of Park LaFontaine, and also at the North-East corner of Garnier and Park LaFontaine.

Referred to the City Surveyor.

He also asked that Park LaFontaine from Amherst street to Papineau Avenue be permanently paved.

The chairman answered that the matter would be taken into serious consideration.

Mr. A. T. A. Chagnon requested that the vacant lot alongside No. 501 St. Hubert street be fenced, as he had been put to considerable expense replacing glass broken by boys, who use said vacant lot as a play-ground.

Referred to the City Surveyor for a report.

## PETITIONS.

From the National Union of Carpenters and Joiners, protesting against the transportation of stone from the Corporation Quarry by the Montreal Street Ry. Co., and also inquiring when the nine hour day would be enforced.